



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Pôle Arrêtés

23/AR01

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

Visa de Mme DAVIGNON

Adjoint au Chef de Service

Affiché

le 26 JAN. 2023

23/AR01 ABROGATION DE LA DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME MARINE MATHEVET

Hubert FALCO, Maire de TOULON, Ancien Ministre,

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles :

- L2122-19 qui prévoit que « le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature : au Directeur Général des Services et au Directeur Général Adjoint des Services de Mairie ; au Directeur Général et au Directeur des Services Techniques ; aux responsables de services communaux »,
- L2122-20,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 27 mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'installation des Membres du Conseil Municipal, ainsi qu'à l'élection du Maire et des Adjointes,

VU l'arrêté 20/AR11 du 28 mai 2020 portant délégation de signature à Madame Marine MATHEVET, Directeur Jeunesse,

CONSIDERANT le repositionnement de Madame Marine MATHEVET au sein de la collectivité,

ATTENDU qu'il convient, dans un souci de bonne administration, d'abroger l'arrêté 20/AR11 du 28 mai 2020 susvisé,

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'arrêté 20/AR11 du 28 mai 2020 est abrogé.

ARTICLE 2 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame Marine MATHEVET.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera affiché.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 18 janvier 2023

Hubert FALCO
Maire de Toulon
Ancien Ministre

Transmis au contrôle de légalité le :

Accusé de réception le :

Affiché le :

Notifié le :

